

Conditions générales d'utilisation de la Maison de la Gilde

La Maison de la Gilde des Arbalétriers est heureuse de vous accueillir en son sein pour des réunions, rencontres ou manifestations privées.

Cependant, l'intérêt de notre Gilde à vous recevoir est, d'abord, de vous faire découvrir notre noble tir à l'arbalète et les traditions séculaires de notre Serment.

Aussi, votre visite quelles qu'en soient les finalités, devra commencer par la découverte de notre patrimoine tant matériel qu'immatériel.

Cette découverte inclura une visite privée du musée en compagnie d'un Compagnon-conférencier qui abordera l'histoire de notre Gilde militaire et celle de notre arme, une démonstration de tir à 20m, l'initiation des participants au tir à 6m et un verre de bienvenue.

Ensuite, et ensuite seulement, vous pourrez disposer de notre espace d'accueil pour organiser votre manifestation privée.

Durant cette partie, le bar du Serment restera ouvert et vous pourrez, si vous le désirez, manger sur place en faisant venir un des traiteurs retenus par la Gilde à cet effet. Vous en aurez tous les détails pratiques plus loin dans ce document.

Pour faciliter la lisibilité de ces conditions générales, tous les noms désignant des personnes sont épicènes.

I. TARIF

Le forfait tel qu'il est décrit ci-dessus, revient à 18€ TVAC/personne, mais avec un minimum de 360€ TVAC. Au-delà de 50 personnes, nous comptons par dizaine entamée.

En cas de service traiteur, le forfait est augmenté de 10%.

Il est également augmenté de 10% pour les prestations prévues le dimanche soir.

Vous pouvez opter pour :

- L'accueil par des arbalétriers en tenue « Renaissance », pour un coût de 30€ TVAC par arbalétrier.

II. LES ARBALETRIERS PRESENTS

Les manifestations sont encadrées par des Membres du Grand Serment.

Tous sont volontaires pour vous faire découvrir le patrimoine de la Gilde et vous accueillir dans les meilleures conditions. Veillez à bien respecter cet engagement.

Vous serez accueillis par un Juré ou un Doyen responsable de l'événement pour la Gilde. Il sera accompagné par un Compagnon-conférencier qui assumera toute la partie découverte du patrimoine, et de moniteurs de tir, tous tireurs confirmés. Des membres du Serment assureront également le service au bar.

III. HORAIRES

Dans le cadre de manifestations privées, le Maison de la Gilde peut vous accueillir en dehors des heures d'activités de la Gilde, soit :

Le lundi : de 9h30 à 23h.

Le mardi : de 9h30 à 13h et de 18h00 à 23h (sauf les 1^{er} et 3^e mardis du mois).

Le mercredi : de 9h30 à 23h.

Le jeudi : de 9h30 à 17h.

Le vendredi : de 9h30 à 23h.

Le samedi : de 10h à 23h.

Le dimanche : de 10h à 23h.

IV. SÉCURITÉ ET DÉROULEMENT

En signant le bon de commande, vous vous engagez à ce que votre manifestation se déroule dans de bonnes conditions et dans le respect des règles en usage dans la Maison de la Gilde.

Notez surtout que :

- Le Juré ou le Doyen responsable a toute autorité sur les décisions à prendre en cas de problèmes relevant de la sécurité des lieux, de la préservation des œuvres ou des personnes,
- Il est formellement interdit de fumer,
- Il est interdit d'amener des animaux de compagnie,
- Il est interdit de boire aux pas de tir,
- Les moniteurs de tir peuvent interdire l'accès aux différents pas de tir à toute personne pour laquelle ils ont un doute sur son état d'ébriété ou qui ne respecte pas leurs consignes.
- Lors de votre départ, la nuit, il est impératif de préserver le silence de l'impasse qui est habitée, et de ne surtout pas sonner auprès de la concierge de la Cour pour ouvrir les grilles.

V. TYPE DE MANIFESTATION

La Maison de la Gilde n'accepte aucune manifestation qui ne serait pas en accord avec l'image du Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles.

Toute utilisation de photos du musée pour la communication sur votre événement devra faire l'objet d'une validation préalable du Conseil des Jurés.

Nous n'acceptons aucun spectacle sans une discussion préalable quant à son contenu et à son organisation.

Dans tous les cas, les frais de SABAM sont à la charge de l'organisateur.

Le Serment n'a pas de vocation commerciale, la présentation de produits est donc limitée et soumise à une autorisation préalable.

VI. ACCUEIL

Le Serment tient au caractère de « privilège » de l'occupation de sa Maison qui doit, en conséquence, se limiter à un nombre convenu de participants. Le nombre maximal de personnes que le musée peut accueillir est de 120 personnes, mais nous vous conseillons de limiter les manifestations à 80 personnes pour garder le caractère privé de la manifestation.

Le nombre d'invités convenu ne pourra être dépassé. Un ajustement est cependant possible, pour convenir du nombre de moniteurs, 5 jours ouvrables avant la date prévue.

VII. TRAITEURS

Nous travaillons exclusivement avec les deux traiteurs ci-dessous, agréés par nos soins. Tout évènement qui comporte une partie Horeca/petite restauration ne peut se dérouler qu'avec un de ces traiteurs agréés. L'organisateur ne peut pas venir avec sa propre petite restauration ou avec un autre traiteur.

Les traiteurs agréés sont :

- Traiteur Duchateau, Restoduc : 02.262.21.68
- Traiteur Coppey, Trait-Event : 02.522.62.22

Nous n'intervenons pas dans la relation de nos clients avec ces traiteurs. Vous prenez contact avec le traiteur de votre choix, établissez avec lui votre menu et vous recevrez une facture séparée du traiteur. Cela veut dire aussi que vous devez convenir avec lui du personnel pour le service repas et prévoir la vaisselle qui sera utilisée lors de l'évènement.

ATTENTION, les boissons sont à acheter au bar du Grand Serment, vous ne pouvez pas apporter vos boissons ou les commander au traiteur. Les dégustations sont acceptées après accord du Secrétariat du Serment.

ATTENTION, vous devez prendre en charge, auprès du traiteur, la restauration des Membres du Serment qui vous accueillent, à raison de trois Arbalétriers pour un groupe de moins de 20 personnes, auxquels il faut ajouter deux Arbalétriers par dizaine entamée supplémentaire.

Indépendamment des traiteurs, nous pouvons vous proposer des portions de tartes au tarif de 4€ par personne.

VIII. DÉCORATION

La décoration florale est acceptée uniquement sur les buffets. Les plantes vertes ne sont pas acceptées au musée.

L'utilisation de flammes est interdite au musée, les bougies sont à proscrire pour votre décoration.

Merci dans tous les cas de nous consulter au préalable.

IX. STATIONNEMENT

A l'exception du véhicule du traiteur, seuls trois autres véhicules peuvent stationner dans l'Impasse du Borgendael pendant la durée de la manifestation.

X. LES CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation ne peut se faire que par le formulaire en ligne ou par courriel sur info@arbalétriers-saintgeorges.be.

Dès qu'une date vous est réservée, vous recevez un numéro d'ordre pour votre réservation. Ce numéro devra être rappelé pour tous vos échanges avec les responsables du Serment et lors du paiement de votre acompte.

Entre-temps, vous aurez rempli le formulaire de réservation en annexe du présent document ou celui qui est en ligne. Sur la base de ce formulaire, les responsables du Serment vous enverront un devis.

Le prix définitif sera établi lors de votre événement, notamment, sur la base du nombre exact de vos participants.

Votre réservation est alors provisoire, elle ne sera définitive qu'après le paiement d'un acompte correspondant à 30% du devis prévu pour votre événement (hors traiteur), sur le compte du Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles :

IBAN : BE39 0689 0065 3919 BIC : GKCCBEBB.

Après la manifestation, une facture vous sera adressée par le Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles.

Le Grand Serment déclare, par la présente, que vos données seront traitées avec la plus grande exactitude et ce, conformément au RGPD. Vous pouvez à tout moment demander la liste des informations vous concernant qui sont conservées, ou exiger que ces dernières soient supprimées. Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un courriel à archiviste@arbalétriers-saintgeorges.be"

Demande de réservation d'un événement au
Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles

DONNÉES GÉNÉRALES

Nom du groupe :

Nom et prénom de la personne responsable du groupe

Date de la manifestation :

.....

Heure d'arrivée au Serment :

.....

Nombre de participants :

.....

Langue(s) de la manifestation : FR - NL - EN

Option Traiteur : OUI NON

Si oui, Nom du Traiteur :

Demande de portions de tartes : OUI – NON

Prestation un dimanche soir : OUI – NON

Arbalétriers en costume Renaissance, nombre ?

COORDONNÉES

Coordonnées de facturation :

.....

BCE / TVA :

.....

Contact : info@arbaletriers-saintgeorges.be